



LES VOYAGES

La Libre



Japon, pays du soleil levant



La Libre Evasion ~ Du 8 au 22 novembre 2025




Preference

Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles

Tél : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

Voyage La Libre Evasion by Preference – Japon, pays du soleil levant

Votre programme :

Contrastes passionnants entre traditions ancestrales et modernité, le Japon vous transportera tout simplement dans un monde fascinant.

BRUXELLES → TOKYO

SAMEDI 8 NOVEMBRE

Envol en soirée à destination de Tokyo (Narita) pour votre **vol direct** avec **la compagnie ANA** (vol de nuit).

TOKYO (東京)

DIMANCHE 9 NOVEMBRE

Arrivée à Tokyo (Narita) en début de soirée et accueil par votre guide locale francophone.

Ensuite, transfert de l'aéroport au centre-ville (90min) pour rejoindre votre hôtel.

Capitale étonnante, en constante évolution, où **tradition et modernité se côtoient sans se heurter**.

Gigantesque et hallucinante, Tokyo offre généreusement au visiteur étonné sa diversité de quartiers et d'ambiances où maisons de bois traditionnelles survivent à l'ombre des immeubles de verre, où les autoroutes suspendues s'enchevêtrent dans un amalgame de constructions hétéroclites, où d'un jardin propre à la méditation, l'on aperçoit une forêt de tours, où désordre et harmonie se côtoient. On l'aime à la folie ou on la déteste, mais on ne peut y être indifférent.

Installation et nuitée au **Daiwa Roynet Hotel Ginza PREMIER**.



Voyage La Libre Evasion by Preference – Japon, pays du soleil levant

Petit déjeuner à l'hôtel et départ vers **Nikko**, dans le nord de Tokyo.

Nikko est l'un des endroits les plus merveilleux au Japon. Son nom signifie « Lumière du Soleil ». Distant d'environ 140km de Tokyo vers le nord, Nikko est situé au pied des montagnes, au milieu de forêts de cryptomerias, de cèdres et de pins. La décoration des temples, riche de couleurs vives et d'une grande liberté d'expression est unique au Japon.

Les sanctuaires et temples de Nikko sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1999.



Vous partirez à la découverte du **complexe religieux de Nikko** qui abrite dans un parc d'une grande harmonie, des **trésors d'architecture et de décoration datant de plus de trois siècles**.

Arrivée au **sanctuaire Toshogu**.

Cet immense sanctuaire fut construit en 1636, à la mémoire du chef militaire Ieyasu, fondateur du shogunat Tokugawa. Parmi les bâtiments les plus célèbres du Toshogu, on citera : sa pagode chinoise à cinq étages, son temple Honden, ses 3 portes monumentales Omotemon, Yomeimon et Karamon.

C'est dans ce sanctuaire que se trouvent les célèbres sculptures sur bois, du chat endormi et des trois singes de la sagesse attribuées à Hidari Jingoro.

Continuation vers le **sanctuaire de Futara-San**.

Fondé en 767 par l'hermite Shodo Shonin, il est dédié à la montagne Nantai et se situe dans le parc national de Nikko. Dans ce temple, se trouvent deux épées considérées trésors nationaux du Japon.

Déjeuner dans un restaurant local.

Route de retour vers Tokyo en milieu d'après-midi.

Dîner dans un restaurant local. Nuit à l'hôtel Daiwa Roynet Hotel Ginza PREMIER.

Petit déjeuner à l'hôtel et ensuite, départ pour une visite de la capitale.

Visite du **Musée National de Tokyo**, qui regroupe **la plus grande collection d'art du Japon**.

Parmi les cinq bâtiments qui composent le Musée national de Tokyo, deux attirent particulièrement l'attention. A l'architecture hybride à mi-chemin entre l'Orient et l'Occident, le bâtiment principal, Honkan, repérable à sa monumentale statue de baleine. Il comporte les collections d'art japonais classées par période et par thèmes. La partie concernant la peinture retrace les évolutions des techniques de l'estampe et présente les artistes japonais les plus talentueux dont beaucoup sont méconnus.



Déjeuner dans un restaurant local.

Ensuite, direction le **quartier d'Asakusa**.

Promenade dans le quartier d'Asakusa, la ville basse, où se forgea la première culture urbaine et populaire du Japon, ce quartier de commerces accueille les premiers cabarets, maisons closes et cinémas. Asakusa vous plongera dans l'univers unique du Tokyo populaire où vit encore l'esprit du vieil Edo, baigné de tradition et de ses atmosphères d'antan.

Avec son arcade, **Nakamise-dori**, bordée de boutiques traditionnelles, qui vous conduira au temple bouddhiste Senso-ji, dédié à Kannon, la déesse de la Miséricorde. Le temple Senso-ji est le plus ancien temple bouddhiste de Tokyo et également le plus vieux quartier Geisha de la capitale. Autour du **Sensoji**, vous arpenterez avec bonheur les rues bordées de magasins traditionnels vendant des produits de l'artisanat japonais et des souvenirs.



Retour à l'hôtel. Dîner libre et nuit au Daiwa Roynet Hotel Ginza PREMIER.

Petit déjeuner à l'hôtel. Et départ pour **Kamakura**, capitale shogunale du Japon de 1192 à 1338.

Kamakura est une ville côtière située à environ 1h30 au sud-ouest de Tokyo, destination très appréciée des tokyoïtes notamment pour ses plages.

Emaillée de temples à l'atmosphère feutrée, elle garde aujourd'hui un **héritage historique de toute première importance**. Ses 5 célèbres grands temples vous transporteront vers le 12^e siècle en pleine période de Kamakura.

Visite du sanctuaire **Tsurugaoka Hachimangu**.

Sanctuaire shinto construit par Yoritomo Minamoto (1147-1199). Initialement construit au bord de l'eau, il fut déplacé à son emplacement actuel en 1191. Il abrite le musée des Trésors nationaux, réputé pour sa collection unique d'objets bouddhiques.

Principalement caractérisé par son Torii rouge, ses jardins et ses étangs, son cadre vous offrira un beau moment d'évasion.

Puis départ vers le temple **Hase-dera, le temple de Kannon**.

Hasedera est un temple de la secte Jodo, célèbre pour sa statue à onze têtes de Kannon, la déesse de la miséricorde. Du haut de ses 9,18 mètres, cette statue en bois recouverte de feuilles d'or est considérée comme l'une des plus grandes sculptures en bois de camphrier du Japon. Selon la légende, elle remonterait à 721 et fut taillée dans le même camphrier qu'une autre statue de Kannon se situant dans un temple homonyme situé à Sakurai.

Notez que le temple, construit en 686 lors de l'arrivée du bouddhisme au Japon, est toujours utilisé aujourd'hui comme lieu de formation pour les moines.

Ensuite, déjeuner dans un restaurant local.

Vous vous rendrez ensuite au pied du Daibutsu, **le célèbre Grand Bouddha** (11,40m de hauteur et 124 tonnes de bronze) méditant en position du lotus, sous la voûte céleste.

S'il peut vous faire penser au poème de Rudyard Kipling « *Buddha et Kamakura* », pour les japonais, il n'en est rien, ils l'associent à la statue du temple Todai-ji, ancienne et populaire (que vous visiterez plus tard dans le voyage).

Dîner libre et nuit au Daiwa Roynet Hotel Ginza PREMIER.



Puis, départ pour **Hakone, station thermale renommée pour ses sources d'eau chaudes naturelles** (appelés « onsen »), dans le parc national de Fuji-Hakone, porte d'entrée du Mont Fuji.

Visite du **Open Air Museum de Hakone**.

Ouvert en 1969, il s'agit du **premier musée à ciel ouvert du Japon. Un lieu d'exposition unique installé dans un écrin de verdure en plein cœur de la montagne**. Environ 110 œuvres du 19^e au 21^e siècle y sont réparties. Parmi les plus impressionnantes, on note la *Symphonic Sculpture de Gabriel Loire*, une tour en vitrail dans laquelle il est possible de monter ; la *Pleureuse*, une large tête de femme posée sur un bassin d'eau, de *François-Xavier et Claude Lalanne* ; la *Miss Black Power de Niki de Saint Phalle* ; *Walking Flower de Fernand Léger* et de nombreuses œuvres de Henry Moore (2^e plus grande collection au monde) pour ne citer qu'eux...

Ensuite, **téléphérique vers le sommet du Mont Komagatake**.

Déjeuner dans un restaurant local.

Mini croisière sur le **lac Ashinoko** en direction du Mont Komagatake.

Ce lac formé, il y a environ 3.000 ans, après une éruption volcanique vous offrira une vue imprenable sur le Mont-Fuji, le plus haut sommet du Japon avec ses 3.776m d'altitude.

Tout au long de la journée, vous apercevrez **le Mont Fuji**, mais retenez que **la célèbre montagne ne se montre que par un temps dégagé.**

Point culminant du Japon. Les anciens poètes de Manyo ont fait beaucoup de poèmes sur cette montagne. Etant isolé et situé près de la côte océanique, il apparaît plus grand qu'en réalité et charme toujours ceux qui le regardent.



En début de soirée, **installation dans un Ryokan traditionnel**, le Prince Hakone Lake Ashinoko.

Vous revêtirez le yukata (kimono en coton) pour vous mettre dans l'ambiance typiquement japonaise de ce lieu relaxant dans un cadre verdoyant et pouvoir aussi profiter des bains intérieurs et extérieurs à la japonaise « onsen ».

Les « onsen » sont des sources thermales naturelles chauffées et chargées de minéraux par leur contact avec les volcans.

Dîner et nuit au **The Prince Hakone Lake Ashinoko 4***.



Petit déjeuner au ryokan.

Ensuite, transfert vers **Takayama**. En cours de route vous apercevrez sans doute le Mont Fuji ainsi que le lac Suwa. (3h)

Le 24^e plus grand lac du pays du point de vue de la superficie. Ce lac possède une source chaude naturelle sous la surface. Il est l'emplacement des traces des dieux (o-miwatari), un intéressant phénomène naturel. En effet, les eaux chaudes continuant à circuler sous la surface en hiver, lorsque le lac gèle, créent une crête de pression de glace pouvant atteindre jusqu'à 30cm. Selon la croyance japonaise locale, celles-ci seraient formées par les dieux.

Arrêt pour la visite du **Château Matsumoto**.

Le château de Matsumoto est un monument fortifié historique. Classé au patrimoine culturel national du Japon et surnommé "le corbeau noir" pour sa couleur, il présente un donjon parfaitement préservé de cinq niveaux.

Sa célébrité dépasse largement le cadre de l'archipel. En effet, celui-ci est superbement conservé bien que sa construction remonte au 16^e siècle.

Devenu plus récemment **Trésor national du Japon**, une de ses caractéristiques les plus étonnantes réside dans le fait qu'il **n'a jamais été reconstruit** ! Il s'agit de l'édifice d'origine.



Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation vers Takayama. (2h)

Installation, dîner et nuit à l'hôtel **Associa Hotel Takayama 4***.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Le matin, découverte de la ville de Takayama.

Takayama est une ancienne ville féodale située dans les alpes japonaises au cœur du Mont Hida. Elle est réputée pour ses maisons typiques, construites en bois, toutes alignées et d'une hauteur uniforme offrant ainsi des rues d'une beauté linéaire parfaite.

Surnommée la petite Tokyo, elle a su préserver les traditions qui font le charme de ces petits quartiers japonais

Visite **de Takayama-Jinya, l'ancien bureau et siège du gouvernement local (Hida) désigné vestige historique national depuis 1929.**

En 1692, le shogunat Edo fit de Hida son territoire direct et y installa ses bureaux. Le daikan (fonctionnaire agissant au nom d'un monarque) qui y fut envoyé assurait les services administratifs, policiers, judiciaires etc. Parmi les 60 postes de daikan sous le shogunat, seul le Takayama Jinya a conservé ses bâtiments principaux de l'époque. Durant 176 ans, de 1692 à 1868, le shogunat enverra 25 daikan. Le Takayama Jinya ne cessa d'être le noyau administratif de Hida même à la fin de l'époque de Meiji et ses bâtiments furent utilisés en tant que bureaux administratifs jusqu'en 1969.



Puis, visite du quartier San-Nomachi.

Vous déambulerez dans ses ruelles étroites bordées des maisons typiques, de boutiques traditionnelles, magasins d'antiquités, d'ateliers d'artisans ou encore de restaurants et brasserie de saké.



Déjeuner dans un restaurant local.

Visite du **village de Shirakawa-go (le village de la rivière blanche)**.



Situé dans une région montagneuse longtemps isolée, ce village aux maisons de style Gassho-Zukuri tirait sa subsistance de l'élevage du ver à soie et de la culture du mûrier.

Classé au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO en 1995, ce village est célèbre pour ses fermes anciennes Gassho-Zukuri, dont certaines sont vieilles de plus de 250 ans.

Ses grandes maisons au toit de chaume, à double pente très accentuée, sont uniques au Japon. Le terme Gassho-Zukuri signifie littéralement « structure aux mains jointes » en référence à leur toit évoquant la prière des moines bouddhistes. Ce style architectural fut développé pour résister aux chutes de neiges intensives dans cette vallée des Alpes Japonaises.

En fin de journée, départ par la route pour Kanazawa (1h30).

Capitale de la préfecture d'Ishikawa, Kanazawa est située dans les alpes japonaises, au bord de la mer du Japon. Ancienne ville fortifiée, elle a gardé de nombreuses facettes de son illustre passé comme capitale de la culture et de l'artisanat (kimonos, céramiques, laques). Un voyage à Kanazawa est une plongée unique dans le Japon de l'époque féodale. Ses rues bordées de résidences seigneuriales, ses anciens quartiers de plaisirs, son château et le magnifique jardin Kenrokuen en font une destination des plus dépayssantes.

Dîner libre. Nuit à l'hôtel **Nikko Kanazawa**.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert séparé de vos bagages pour Kyoto.

La journée commence par la découverte du **quartier de Samurais Nagamachi et de Nomura house**.

Parfait héritage de l'âge d'or des samourais de Kanazawa, Nagamachi a su préserver ses venelles pavées, ses murets de torchis ocres et ses somptueuses demeures qui vous plongeront tout droit au cœur de l'époque féodale. Période qui vit la fermeture quasi-totale du Japon au monde extérieur.

Il s'agit là de résidences des samourais les plus fortunés et de rangs les plus élevés de la période féodale Kaga.

Les rues ont toutes été créées et pensées en respectant le style Koshu d'arts martiaux, une des sciences militaires consistant en la création de route en « T » et d'impasses permettant de paralyser le sens d'orientation et de la sécurité.



La **Résidence Nomura (Nomura house)**, une ancienne **résidence de samurai privée** qui offre désormais à la vue du public la délicatesse de son architecture traditionnelle et ses décorations, vieilles de plusieurs siècles.

La famille Nomura a successivement occupé des postes élevés quelques générations durant sous le règne de la famille Maeda.

Ensuite, continuation avec le magnifique **jardin Kenroku-en**.

Considéré comme l'un des trois jardins les plus raffinés du pays. Construit à partir de 1676, il requit plus de 170 années d'effort pour achever les 105.000m² qui le composent.

Vous n'aurez qu'à vous laisser submerger par la beauté de ce « jardin aux 6 vertus ».

En effet, le jardin Kenroku-en évoque « la combinaison aux six arrangements », il fut créé selon les six principes idéaux de la composition de paysages : extensivité, solennité, vénérabilité, artificialité, beauté décorative, fraîcheur et abondance des eaux qui s'ordonnent chacun par paires. Le feuillage rouge des érables et la douce lumière automnale de début-novembre ravira votre regard.



Déjeuner dans un restaurant local

Visite et balade dans l'ancien quartier des Geishas Higashi Chaya-Gai.

Les Chaya (maisons de thé), chargées de 200 ans d'histoire, sont les maisons traditionnelles de divertissements et banquets où les Geisha divertissaient les convives en exécutant des danses et en jouant d'instruments musicaux traditionnels japonais à l'époque d'Edo.

Kanazawa est aujourd'hui la deuxième ville japonaise où l'activité des Geishas est la plus élevée.

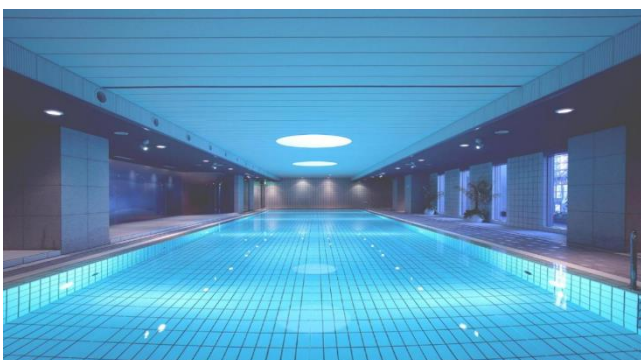
Il reste 42 Geiko dont 12 d'entre elles dans le quartier d'Higashi Chaya.



Fin des visites et transfert à la gare de Kanazawa pour prendre le train Express Thunderbird #32 en direction de Kyoto.

Arrivée à Kyoto et installation à l'hôtel Granvia Kyoto 5*. Dîner libre.

L'hôtel Granvia Kyoto fait partie intégrante du complexe de bâtiments de la gare JR de Kyoto. **Plus qu'un hôtel, un véritable chef-d'œuvre architectural saisissant qui comprend également un grand magasin, un musée, un théâtre musical et un vaste centre commercial souterrain.** De cet emplacement idéal, l'hôtel offre un accès direct et facile depuis et vers l'aéroport international de Kansai et les principales destinations métropolitaines à travers le Japon, y compris Osaka, Tokyo, Hiroshima, Nagoya et Fukuoka.



Petit déjeuner à l'hôtel. Journée consacrée à la **découverte de Kyoto, capitale culturelle du Japon.**

A première vue, l'ancienne capitale de la période Heian n'est ni monumentale, ni impressionnante mais derrière de modestes habits, elle cache des trésors réservés au visiteur attentif.

Kyoto est une ville qui se gagne au détour des petites ruelles qui se cachent des beautés intimes et qui, de façon irrémédiable, prennent le cœur du voyageur.

Visite du temple **Kinkakuji, le Pavillon Doré.**

C'est certainement le monument le plus célèbre de Kyoto. Recouvert de feuilles d'or, ce temple est considéré comme un joyau de l'architecture bouddhiste. Les jardins qui l'entourent sont extrêmement agréables et offrent différents points de vue sur le pavillon.

Il se mire dans les eaux d'un étang, dans un parc paisible et reposant. Seul vestige intact de ce que fut la résidence du fin esthète, le Shogun Yoshimitsu, le Kinkakuji fut légué à sa mort, en 1408, à la secte zen Rinzai. Il abrite aujourd'hui des reliques sacrées de Bouddha.



Continuation vers le **temple Ryôan-ji** de la secte bouddhique zen.

Le temple, fondé au 15^e siècle, est situé dans les faubourgs nord-ouest de la ville de Kyoto, encadré par des montagnes boisées. Il est surtout connu pour son jardin sec, considéré comme le plus caractéristique et le plus équilibré du genre. Il a laissé et laisse encore des générations de visiteurs recueillis dans une contemplation silencieuse face à l'agencement des graviers et roches du jardin.

En fin de matinée, **visite du château Nijo.**

Jadis résidence officielle des Shogun de la famille Tokugawa qui gouvernèrent le Japon de 1603 à 1868. C'est le seul exemple qui subsiste d'une résidence des grands hommes politiques du Japon de cette époque.

Construit par Tokugawa Ieyasu au 17^e siècle, il conserve quelques beaux éléments décoratifs d'origine, comme les plafonds à caissons, les portes peintes, les paravents de l'école Kano et les sols "rossignols", conçus pour trahir les intrus, en émettant une sorte de paillement au moindre pas.

Déjeuner dans un restaurant local. Puis, visite du quartier historique de Gion.

Atmosphère unique des ruelles aux maisons de bois abritant des magasins traditionnels, des maisons de thé et des résidences des élégantes Maiko (apprenties Geisha), évoquant la perfection architecturale de l'ancien Japon.

Dîner libre et nuit à l'hôtel **Granvia Kyoto.**

Petit déjeuner à l'hôtel. Départ vers le **temple Kiyomizu**.

Départ pour la visite de **Gingaku-ji, le Temple du pavillon d'Argent**.

Chef d'œuvre du 8^e shogun à la fin du 15^e siècle. Resté inachevé, il n'a jamais été recouvert d'argent comme prévu à l'origine. Le jardin du temple représente un paysage de la Chine occidentale en deux parties, un jardin de type "étang" et un autre de type "jardin de pierre" d'inspiration Zen.



Nous emprunterons ensuite le **Chemin de la Philosophie**, sentier paisible qui serpente le long d'un ruisseau bordé de beaux arbres et de charmants petits temples.

L'attribution de son nom remonte au début du 20^e siècle. Le célèbre philosophe zen Kitarô Nishida (1870-1945) l'empruntait lors de sa méditation quotidienne pour rejoindre l'université de Kyoto, où il fonda l'école philosophique.



Kiyomizu Dera, ou temple de l'eau pure, fut construit en 778. Il tire son nom de la cascade Otowa située en bas du bâtiment principal du temple dont les eaux sont reconnues bénéfiques pour la santé. Une expression japonaise dit d'ailleurs ceci: « se jeter du haut de la terrasse du temple Kiyomizu », vous l'aurez compris, elle se traduit chez nous : « se jeter à l'eau ». Le bâtiment principal est construit à flanc de colline sur une plateforme soutenue uniquement par des pilotis, d'où admirer le coucher de soleil sur l'ancienne capitale.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi sera dédié à la culture nippone... l'occasion idéale de vous imprégner de ses rudiments.

Fin des visites et retour à votre hôtel **Granvia Kyoto**. Dîner libre.

Petit déjeuner à l'hôtel. Journée entière à la découverte d'**Hiroshima et de l'île de Miyajima**.

Départ en **train Shinkansen pour Hiroshima**. Arrivée à la gare d'Hiroshima et début de la visite en bus privé.

Le Shinkansen est le train le plus connu hors des frontières de son pays. Similaire au TGV français il fut inauguré en octobre 1964 (soit 17 ans avant son homologue français) par la compagnie ferroviaire japonaise Japan Rail (JR).

Il doit sa réputation sans faille à son fonctionnement millimétré et à son très haut niveau de qualité.

Inutile de rappeler l'événement majeur qui marqua un tournant du siècle passé. Le parc mémorial de la Paix a été construit dans les années 1960 près de l'hypocentre de la bombe A.

Le « City Hall », rare bâtiment à être resté debout après le souffle de l'explosion, reste un poignant témoignage du drame qui s'est joué en ce lieu le 6 août 1945.

Visite du **musée du Mémorial de la Paix**. Loin d'être une expérience déprimante, **la thématique du Musée est l'espoir et la paix**.

Le Musée du Mémorial pour la Paix, construit en 1955, en plus de présenter le drame de la bombe atomique, cherche à partager le désir que la ville d'Hiroshima porte au cœur d'éradiquer l'armement nucléaire et d'étendre la paix au monde entier. Le 6 Août 1945 à 08H15, Hiroshima subit le premier bombardement atomique mondial. La ville fut presque entièrement détruite et de nombreuses vies soufflées. Les survivants subirent de graves séquelles physiques et morales et, aujourd'hui encore, nombre d'entre eux endurent de grandes souffrances.



Déjeuner dans un restaurant local.

Départ en bus pour Miyajimaguchi et dans l'après-midi, vous partirez pour **l'île de Miyajima** qui se rejoint en ferry. **L'île sanctuaire de Miyajima et son très célèbre Torii est classée parmi les 3 plus beaux sites et est le plus photographié au Japon**.

Visite du **sanctuaire d'Itsukushima** très vénéré par les japonais.



1^{ère} attraction touristique de l'île et **site inscrit au patrimoine culturel mondial de l'UNESCO, ce sanctuaire Shinto, flottant sur l'eau, raconte plus de 1400 ans d'Histoire du Japon**. Cette structure à l'architecture raffinée de l'époque Heian, laquée d'un rouge vermillon flamboyant contraste sublimement avec le bleu intense de la mer et le vert profond des forêts primitives du Mont Misen.

Vous apercevrez **le célèbre symbole de Miyajima, le Torii, la porte rouge dans l'eau.**



Cet édifice de bois rouge vermillon est un portail shinto qui symbolise la frontière entre monde profane et monde sacré. (L'île même de Miyajima était autrefois considérée comme divinité dans son intégralité). Il marque l'entrée du Sanctuaire d'Itsukushima. Construit pour la première fois en 1168, il se situe à environ 200m du Sanctuaire.

En fin de journée, retour en ferry pour Miyajimaguchi puis direction la gare d'Hiroshima pour reprendre le train Shinkansen vers Kyoto.

Arrivée à l'hôtel en début de soirée. Dîner libre et nuit à l'hôtel **Granvia Kyoto.**

KYOTO – NARA (奈良) – MONT KOYA (高野山)

JEUDI 20 NOVEMBRE

Petit déjeuner à l'hôtel. Route vers Nara (1h) et matinée de visite de la ville.

Visite du temple Todaiji.

Commandé en 743 par l'empereur Shōmu, il fut achevé huit années plus tard. Il s'agit de la plus grande construction en bois du monde, qui abrite la statue de bronze du Grand Bouddha.



Son Grand Bouddha est l'un des plus beaux du monde. Erigé il y a plus de 1200 ans, il est né en 745 après Jésus-Christ par un travail de dorure, de sculpture et de construction de la base qui a duré environ 26 ans. D'une hauteur de 16m à l'origine, la statue fait aujourd'hui 15m de haut, mais elle reste magnifique. Selon la légende, cette statue fut coulée en bronze par plus de deux millions de japonais ruinant ainsi les réserves de métal du pays.

Balade dans **le Parc de Nara**, appelé le Parc aux Daims par les gens du pays en raison du grand nombre d'animaux apprivoisés y vivant.

Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation vers **le sanctuaire shinto Kasuga Taisha, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.**

Bâtiments laqués de rouge, célèbre pour **l'allée aux trois milles lanternes de pierre**, dédié aux ancêtres divins et mythiques de la famille Fujiwara et situé au pied d'une colline, en lisière du parc aux daims sacrés.



Départ pour **le Mont Koya pour une immersion dans un univers magique et en dehors du temps.**

Le Mont Koya, haut lieu du bouddhisme, est situé dans la préfecture de Wakayama, au sud d'Osaka. Il est le centre du Bouddhisme Shingon, introduit au Japon au 9^e siècle par le moine Kukai.

A l'origine, monastère en retrait de la ville de Kyoto, c'est maintenant une ville abritant plus de 100 temples et des universités dédiées aux études religieuses, qui sert de lieu de recueillement pour un grand nombre de pèlerins. C'est en outre le point de départ et d'arrivée du pèlerinage des 88 temples de Shikoku.

Fin des visites et installation au temple, nuit dans **un shukubo, logement traditionnel des temples japonais.**

Expérience unique et authentique de la vie des moines qui vous plongera entièrement dans la tradition et qui vous permettra de dormir sur un futon « à la japonaise ».

Dîner végétarien au shukubo. Nuit au **shukubo Fukuchi-Inn.**

Chambres traditionnelles avec tatami et futon (avec toilettes et salle de bain).



Pour les personnes qui le souhaitent, il sera possible d'assister à l'office du matin au monastère pour écouter les moines réciter leurs chants du matin, le sutra. Petit déjeuner végétarien au shukubo.

Visite de l'enceinte sacrée, **Garan**, complexe de temples établis par Kukai, qui contient plusieurs bâtiments religieux renommés dont **la Pagode Konpon Daitô** (extérieur).

Ensuite, visite du **temple Kongobuji**.



Temple principal de la secte Shingon du bouddhisme japonais, son nom signifie « Temple de la Montagne du Diamant ». **Il fait partie des sites sacrés et des chemins de pèlerinage dans les monts Kii, de la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.**

De ce temple sont gérées les affaires religieuses des 3.600 temples de la secte. Il renferme un beau jardin de pierres, le Banryutei. Le plus grand du Japon (2.340m²) avec ses 140 pierres de granit disposées d'une telle façon qu'elles suggèrent une paire de dragons émergents des nuages afin d'assurer la protection du temple.

Déjeuner dans un restaurant local.

Transfert vers l'aéroport d'Itami pour les formalités d'enregistrement.

Envol vers Tokyo en milieu de journée.

Arrivée à l'aéroport de Tokyo (Haneda) en fin de journée, transfert vers votre hôtel.

Installation à l'hôtel **Daiwa Roynet Hotel Ginza PREMIER**.

Dîner d'adieu. Nuit à votre hôtel.

TOKYO → BRUXELLES

SAMEDI 22 NOVEMBRE

Petit déjeuner (à emporter).

Transfert (+/-30min) vers l'aéroport de Tokyo (Narita) pour les formalités d'enregistrement.

Connexion pour votre vol international direct vers Bruxelles.

Arrivée en milieu d'après-midi à Bruxelles.

 **Fin de votre séjour - Sayonara** 

CARTOGRAPHIE :



LE PRIX

SUR BASE DE **MINIMUM 20 PARTICIPANTS.**

PRIX AVANTAGEUX POUR TOUTE INSCRIPTION JUSQU'AU 1^{ER} JUIN 2025 : 7.995 €

A PARTIR DU 02/06, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **8.495 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **EN DEMANDE – NOMBRE LIMITÉ**

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols internationaux avec la compagnie ANA en classe ECONOMY
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 84 euros)
- ✍ Les transferts & transports sur place en transport privé (autocar grand tourisme) et public (train)
- ✍ Le logement en chambre double dans les hôtels mentionnés ou similaires équivalent à 3.5*/4* ou 5*
- ✍ Une nuit en « shukubo » dans un temple bouddhiste
- ✍ La demi-pension (petit déjeuner et déjeuner)
- ✍ Cinq diners (dont le dîner d'adieu)
- ✍ Les visites et excursions prévues et telles que mentionnées au programme
- ✍ Les services d'un guide local parlant français
- ✍ L'accompagnement professionnel et expérimenté de Preference - Travel Team

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les diners non mentionnés, les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ L'assurance voyage

LES PRIX SONT CALCULÉS DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DU YEN AU 26/03/2025

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UN **PASSEPORT INTERNATIONAL VALABLE POUR TOUTE LA DUREE DU SEJOUR.** POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

AUCUNE VACCINATION N'EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER A CE VOYAGE. N'HESITEZ CEPENDANT PAS A CONTACTER VOTRE MEDECIN POUR CONNAITRE SES EVENTUELLES RECOMMANDATIONS PARTICULIERES. (LES INFORMATIONS SERONT MISES A JOUR EN FONCTION DES RESTRICTIONS IMPOSEES PAR LE PAYS)

LA NUIT EN « SHUKUBO » EST UNE EXPERIENCE AUTHENTIQUE VOUS IMMERGEANT DANS LE MODE DE VIE TRADITIONNEL DU JAPON.

LES « SHINKANSEN » (TRAINS RAPIDES) SERONT UTILISES A KYOTO.

LORS DE GRANDS DEPLACEMENTS EN TRAIN, NOUS ORGANISERONS UN TRANSFERT SEPRE DES BAGAGES (1 GRANDE VALISE PAR PERSONNE) ET ELLES ARRIVERONT LE LENDEMAIN. IL FAUDRA DONC PREVOIR UN PETIT SAC AVEC VOS AFFAIRES POUR UNE NUIT.

CE SÉJOUR IMPLIQUE QUELQUES RÉVEILS MATINAUX, CEUX-CI SONT INÉVITABLES AFIN D'OPTIMISER LE DÉROULEMENT DES VISITES. DE PLUS, ILS VOUS FERONT PROFITER DE LA BEAUTÉ DES PAYSAGES D'AUTOMNE.

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79, BOITE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : ☐ DOUBLE A 2 LITS ☐ DOUBLE A PARTAGER ☐ SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PRIX : ☒ **AVANTAGE PRIX PRESTO PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE JUSQU'AU 1^{ER} JUIN 2025: 7.995 €**

☐ A PARTIR DU 02/06, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **8.495 €**

☐ LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **EN DEMANDE – NOMBRE LIMITÉ**

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

UN ACOMPTÉ DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE À L'ASSURANCE, MERCI DE BIEN VOULOIR AJOUTER LE MONTANT TOTAL DE LA PRIME D'ASSURANCE AUX 30% D'ACOMPTÉ.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR **LE 8 OCTOBRE 2025.**

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

RÉFÉRENCE : JAPON D.3920

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.